

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2048 accordant une permission d'un moi à M Cabourdes, gestionnaire comptable.

n° 2048

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande de permission en date du 6 novembre 1947 de M. Gabourdes, gestionnaire comptable du service des travaux publics : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois pour en jouir en Ethiopie est accordée à M. Gabourdes, gestionnaire comptable au service des travaux publics.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er décembre 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et p. o. : LIURETTE.